

Il mendie et subsiste de quête. . .

en quête de liberté!

Votre document de consultation nous interpelle, nous inspire et nous interroge sur l'incongruence d'une société aux prises avec une gêne envahissante, *la honte de l'autre*.

Ce malaise qui nous habite est plutôt récent. Il y a à peine quelques décennies, l'histoire moderne du Québec nous présentait des personnages, essentiellement des hommes, parcourant le Québec à pied en quête de subsistance. Le Quêteux, cette légende de nos campagnes, nous arrivait chaque été avec son lot d'informations provenant de la métropole. Cette édition annuelle ambulante était considérée, accueillie et attendue de tout le village. Il avait son **BANC**, dans chaque portique et le couvert lui était gracieusement offert pour toute la durée de son séjour. Il ravissait les plus vieux tout en inquiétant les plus jeunes. Il arrivait souvent qu'il réalise quelques travaux sur la ferme en guise de remerciement pour son hôte. Pour un temps, il faisait partie intégrante de la communauté.

Au fil du temps, et avec l'éclosion croissante de l'industrialisation et l'ère de production de masse, il s'est produit un phénomène de désaffiliation sociale. À cette quête effrénée d'artifice s'est joint un phénomène d'éclatement du tissu social, communautaire, familial et surtout identitaire. L'individualisme, source des plus grandes propensions nombrilistes, était proclamé. Notre valeureux raconteur s'est vu alors transféré de nos chaumières au **BANC** de parc. C'est à ce moment qu'il est devenu un élément nuisible, un intrus, une sorte de « pollution visuelle » de nos centres urbains. Ce déracinement collectif a provoqué une augmentation fulgurante du nombre d'hommes à la rue. Ils ont été bientôt rejoints par des plus jeunes, des femmes et maintenant des familles entières qui se retrouvent aujourd'hui au **BANC** de la société.

Plusieurs phénomènes expliquent cette émergence, la désinstitutionalisation en est un exemple sans équivoque, mais elle n'est pas seule en cause. L'esprit sociétaire mercantile, dans son essence, rend inculte la solidarité et le partage. Quand l'unicité est reine, les valets deviennent perfides et les fous du roi se multiplient.

Notre mode de vie et notre culture, bien que salvatrice pour bon nombre d'entre-nous, n'en est pas moins imperméable à ceux qui ont, pour un temps, sabordé leur vie. Les causes de l'itinérance sont multiples et les personnes qui « en vivent » affichent des difficultés de tout ordre. Pour résumer certains auteurs, qui les désignent comme des personnes « multi poquées », nous les identifierons comme personnes sans-abri.

Ces hommes et ces femmes qui se nourrissent d'errance au quotidien, sont en rupture de lien, d'abord avec-eux, puis avec les autres. Même s'il y a plusieurs types de personnes sans-abri (situationnel, cyclique, chronique), ils présentent tous cette absence de lien sociétairier nourricier. Dans la métropole, ils tentent de recréer des microsociétés où les règles d'engagement sont édictées par la loi de la rue. Et il n'est pas simple d'intervenir auprès de ceux qui ne formulent aucune demande.

Bien que complexe et vaste, la problématique de l'itinérance mérite plus d'égard et devrait susciter une mobilisation des acteurs concernés et intéressés. Envisager des solutions à court et à moyen terme pour enrayer le phénomène nous semble irréaliste. Par contre, travailler avec les personnes à la rue et favoriser leur émergence parmi nous, apparaît davantage réaliste.

Des solutions durables

Afin de faciliter l'actualisation de la personne, il nous semble important d'en diviser le parcours. Voici ce qui, nous croyons par expérience, correspond à des trajectoires victorieuses.

1- L'arrêt d'agir

La personne qui a besoin d'aide doit avoir accès à un centre d'hébergement ou un refuge. Des services d'accompagnement, d'aide psychologique ou de soutien sont nécessaires 24/7 pour répondre aux demandes. L'accueil, l'amour et le pardon font partis des outils de base des intervenants de premières lignes. Reconnaître l'autre dans ce qu'il est, le saluer comme être capable de devenir et l'accompagner dans sa quête de réussite et ce malgré les difficultés et le nombre de récidives.

2- Le logement

Peu à peu, avec patience et dévouement, notre personne en difficulté commence à identifier d'autres besoins. Le premier en lice : un chez-soi bien à elle. L'accès à un logement est la pierre angulaire de toutes les interventions subséquentes, c'est l'ancrage dans la société. Toujours accompagnée, elle se recrée un univers intimiste, dans un environnement qui lui « appartient » enfin. Dans ce logement, elle peut maintenant se reconstruire une identité bien à elle, bâtir une vie nouvelle. Le soutien, toujours aussi important à cette étape, lui permet de reprendre pied et progressivement, de faire émerger l'autonomie et la confiance en soi.

3- Le travail¹

Puis vient le temps de socialiser, de partager avec les autres. Il y a plusieurs façons d'être en relation et la voie que nous privilégions demeure le travail. Et c'est sur ce volet du parcours que nous mettrons l'accent dans le présent document.

La personne itinérante s'inscrit alors dans une démarche d'intégration au travail. Cette étape est difficile. L'aspirant doit d'abord développer des habitudes de vie lui permettant « d'être » au travail : se présenter à l'heure, respecter les horaires prédéterminés, être convenablement présentable, arborer une attitude respectueuse, etc. Pour bon nombre d'entres-eux, ceci représente un défi au quotidien. Au fil des semaines et parfois des mois, la personne commence à créer des liens et à développer des habiletés de travail. Elle peaufine sa connaissance des tâches qui lui sont demandées en fonction des consignes données. Vient le jour où elle désire s'engager dans ce que nous appelons une « trajectoire victorieuse » vers un mieux être. Et c'est là bien souvent que notre « nouveau membre » de la société se retrouve dans une impasse. Il recherche en vain de l'aide financière pour améliorer ses conditions de vie. Ce qui lui est proposé lui fait peur : emploi salarié, temps plein, subventionné à court terme, conditions précaires, etc. Mais La peur le tenaille : Peur de faire le grand saut vers l'emploi, peur de l'échec, peur de perdre ses acquis financiers, peur de la rechute, peur du jugement. Il se résigne alors à l'inactivité croyant qu'il n'a pas sa place sur ce marché du travail et de l'emploi tel qu'il se présente.

Nous pouvons confirmer que les programmes actuels de retour à l'emploi sont obsolètes. Ils ne correspondent pas aux besoins des personnes et leurs critères de performance ou de résultats attendus sont hors contexte et ne tiennent pas compte de la réalité des personnes sans-abri.

Nous devrions nous préoccuper davantage de la constance de l'effort, du cheminement victorieux, dont l'aboutissement n'est pas nécessairement l'emploi, et des apprentissages de vie en société. Voilà qui nous semble des clés de voûte incontournables dans l'intégration de la personne au travail. Dans ce sens, nous avons créé une ressource dédiée au travail **pour ceux qui, dans l'ombre sont sujets d'engagement et d'espoir!**



¹ Le travail sous toutes ses formes (bénévole, rémunéré, en atelier, en plateau de travail, par le biais de différentes formules) se doit de répondre aux besoins, désirs et attentes de la personne en difficulté en fonction de ses forces, de ses limites et des adaptations nécessaires. Définition issue des travaux de la Table Travail pour les personnes handicapées de la Mauricie

*Beaucoup de gens réussissent dans la vie
parce que d'autres les en ont cru capables¹.*

Le Service d'intégration au travail de la Mauricie

Le Service d'intégration au travail (SIT) est un organisme communautaire pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale graves, dont 40% sont des personnes itinérantes ou à risque de l'être. Plusieurs d'entre-elles ont d'ailleurs une double problématique associée telle que l'alcoolisme ou la toxicomanie. Regroupé en corporation, le SIT a un mandat régional et comporte quatre points de service: Trois-Rivières (siège social), Shawinigan, Louiseville et St-Stanislas.

Le SIT a pour mission, notamment, de :

- Développer les habiletés de travail (assiduité, respect des consignes, relations interpersonnelles, habiletés manuelles, etc.);
- Offrir du travail en milieu alternatif aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et autres problématiques associées (itinérance, alcoolisme, toxicomanie, etc.);
- Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes présentant des problèmes de santé mentale sévères et autres problématiques associées;
- Offrir une possibilité d'insertion sociale par le travail;
- Améliorer les conditions de vie socio-économique des personnes démunies;
- Accroître l'estime de soi et l'autonomie des personnes défavorisées et qui présentent certaines limites fonctionnelles ou des difficultés d'adaptation;
- Sensibiliser la population, les acteurs des réseaux publics et communautaires ainsi que les dirigeants politiques à la réalité des personnes ayant des troubles mentaux sévères et persistants, à l'adaptation au travail.
- Défendre et promouvoir les intérêts et le droit au travail des personnes ayant des problèmes de santé mentale;
- Mettre en commun des expertises au niveau du suivi de la main d'œuvre ayant de multiples problématiques.

¹ Citation de Jonh C. Maxwell

Historiquement, le SIT de Trois-Rivières fut créé en 1996 spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes itinérantes. Les membres fondateurs, issus d'une ressource d'hébergement pour personnes sans-abri, souhaitent trouver des solutions pour les aider à mieux s'intégrer une fois sorti de l'itinérance. C'est dans cet horizon de solidarité que les fondateurs se sont associés aux organismes du réseau en place afin de créer un comité. Ce dernier avait comme mandat de trouver des moyens pour tracer une voie qui permettrait à ces personnes de briser le cercle de la désorganisation sociale qui s'inscrit chez eux, trop souvent en rappel, les bousculant sur le chemin de l'exclusion et de l'isolement. Après plusieurs rencontres, une solution apparaît évidente aux yeux du comité : le travail comme vecteur de rétablissement et d'intégration. Il décide alors de mettre sur pied un organisme travail, distinct de la ressource d'hébergement et de l'hôpital. La création du SIT fut donc associée intimement aux ressources d'hébergement pour personnes itinérantes. C'est donc pour cette raison qu'on retrouve au sein de l'organisation, une proportion importante de personnes qui ont vécu, vivent ou risquent de vivre de manière importante et récurrente, l'errance.

Par la suite, la direction du SIT de Trois-Rivières et du Centre de travail Serge Barolet (associé au pavillon psychiatrique de l'hôpital de Shawinigan) décident de regrouper leur organisation afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes dans les différentes régions de la Mauricie. Ils décident alors de fonder la Corporation régionale Service d'intégration au travail Mauricie. Le Centre Serge Barolet se dissocie alors du centre hospitalier et devient le SIT de Shawinigan. Ensuite, est fondé le SIT de Louiseville, (1998) et celui de St-Stanislas, (2001) qui se joignent aussi à la Corporation. Cette union faisant la force, la fusion des quatre lieux de travail permet, notamment :

- de couvrir un plus vaste territoire en Mauricie;
- d'échanger des ressources humaines, financières et matérielles;
- de partager des expertises et des connaissances;
- d'assurer une complémentarité des services.

En 2007-2008, c'est plus de 160 personnes qui ont travaillé au sein du Service d'intégration au travail de la Mauricie.

Itinérance et santé mentale

Pourquoi une ressource itinérance et santé mentale? Tout simplement parce que parmi les personnes itinérantes, un grand nombre d'entre-elles ont des problèmes importants de santé mentale. Dans le document de consultation de la Commission, on rapporte que 30 à 40% de la population itinérante a des problèmes de santé mentale et 10% souffre de maladies mentales sévères et persistantes. Les statistiques du centre le Havre (ressource d'hébergement pour itinérants à Trois-Rivières), vont dans le même sens: en 2007², 46% des personnes reçues présentaient des problèmes de santé mentale.

Dans son document, Santé mentale et Itinérance³, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) confirme également cette tendance : *Lorsqu'on compare avec la population générale, les recherches démontrent une incidence plus élevée de personnes atteintes de maladies mentales graves qui deviennent itinérantes ou qui le demeurent. D'autres recherches ont démontré une plus forte prévalence de troubles mentaux chez les itinérants que dans la population générale.* De plus, la santé mentale constitue un facteur de risque important dans les causes multifactorielles de l'itinérance. La stigmatisation vécue par les personnes ayant des problèmes de santé mentale, ainsi que leur passé psychiatrique et institutionnel en font des personnes vulnérables et à très haut risque d'exclusion sociale. De plus, la pauvreté et les conditions de vie déplorable associées à la rue ont un impact direct sur la santé mentale, qui se détériore rapidement lorsqu'une personne se retrouve en situation d'errance.

Malheureusement, la santé mentale et l'itinérance sont intimement reliées et plus souvent qu'autrement, elle en est le précurseur. L'ICIS confirme que *la maladie mentale (et la toxicomanie) peut constituer un facteur de risque pouvant entraîner l'itinérance chez certaines personnes. Pour certaines d'entre-elles, ces problèmes (santé mentale) peuvent être à l'origine de l'itinérance ou, parce qu'ils agissent avec d'autres déterminants de la santé comme le revenu et l'emploi, y recourir. Les problèmes de santé mentale peuvent également s'aggraver si l'état d'itinérance persiste ou prolonger la durée de la période d'itinérance.*

² Centre Le Havre, résultats des enquêtes statistiques sur les utilisateurs de service, 2007

³ Institut canadien d'information sur la santé, *Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance*, Ottawa, ICIS, 2007

La prévention

Comme les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont à très haut risque d'itinérance (tel que mentionné précédemment), il est important de favoriser la prévention au sein de cette clientèle et particulièrement auprès des personnes provenant d'institutions psychiatriques et des jeunes de la rue. Ce volet préventif est d'autant plus important parce que, tel que souligné par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec⁴, *c'est lorsque l'accompagnement tarde à venir que les situations s'aggravent au point que les personnes se retrouvent tellement désaffiliées et désorganisées que leur situation devient très lourde à renverser. L'ICIS, mentionne également que les personnes itinérantes sont plus à risque d'être en mauvaise santé mentale et voir leur état se détériorer s'ils n'ont pas rapidement accès à des services.* Par conséquent, il ne faut pas attendre que la personne soit à la rue, marginalisée, pour lui venir en aide et lui offrir l'assistance nécessaire.

L'accès à une ressource d'intégration au travail, comme le SIT, constitue donc un excellent outil de prévention. Il permet à la personne sans-abri d'avoir accès à un milieu de vie sain, un réseau d'entraide, un soutien social, un accompagnement par du personnel qualifié et à des références aux services du réseau lorsque nécessaire. L'ensemble de ces mesures, telles que mise en place par le SIT, favorise donc la prise en charge de la personne en amont, avant qu'elle ne se retrouve en situation complète de rupture sociale. Elles permettent également d'éviter que les conditions de vie de la personne se dégradent, ce qui aurait un impact destructeur sur son état de santé physique et mentale. De plus, en offrant l'accès à un travail, nous préconisons la prévention en aval et évitons ainsi que la personne itinérante ne retourne à son ancien « mode de vie ». On peut sortir un itinérant de la rue mais est-il aussi facile de sortir la « rue » de l'itinérant? Le sentiment d'appartenance généré par l'accès à un milieu de travail prévient les retours à la case départ et offre à la personne une autre alternative que la rue comme cadre de vie. Le travail permet aussi de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, de briser l'isolement, d'améliorer de manière significative les conditions de vie des personnes itinérantes et d'accroître leur réseau de soutien. Des éléments qui agissent directement sur l'état de santé générale. Le travail doit donc faire partie intégrante d'une approche préventive.

⁴ Pour une politique en itinérance; Plateforme de revendications du Réseau Solidarité Itinérance du Québec, Septembre 2006

L'accès au travail : une solution durable

Pour les personnes sans abri, le travail est la clé du rétablissement et de l'insertion sociale. Le travail est considéré, autant par les personnes elles-mêmes que par les réseaux d'intervention, comme un moyen essentiel à la réhabilitation. Il faut donc privilégier l'exercice du droit au travail pour des personnes qui sont trop souvent exclues du marché de l'emploi. Le travail, effectué dans un cadre souple et respectueux, comme le SIT qui offre un environnement adapté et un encadrement adéquat, est salvateur pour l'individu en marge de la société. Le travail fait partie des conditions sine qua none à leur intégration et à leur maintien dans la société. Il doit faire parti du plan d'intervention et s'inscrire graduellement dans leur cheminement de réappropriation du pouvoir (empowerment). C'est un moyen essentiel pour redonner espoir aux personnes itinérantes et leur offrir l'occasion de développer un projet de vie personnel et de s'engager vers une trajectoire victorieuse. Le travail est la voie à privilégier car beaucoup de personnes sont à la rue faute d'alternatives, faute de milieu de vie pour les accueillir, faute de lieux d'appartenance pour se réaliser.

En outre, le travail est un ancrage puissant dans la société qui permet de se reconstruire une identité et d'établir des liens sociaux significatifs, indispensables pour des personnes en rupture avec elles-mêmes et les autres. Quant une personne est dans cette situation, il est primordial de lui offrir un lieu de socialisation dans lequel elle se sente accueillie et respectée. Elle pourra alors recommencer, progressivement, à développer de saines habitudes de vie et à refaire confiance à une société qui l'a trop souvent exclue et mise en marge. En fait, pour atteindre des résultats et vraiment aider les individus les plus vulnérables à sortir de l'impasse de l'exclusion, il faut prioriser des solutions durables comme le travail. Celui-ci devient la porte d'entrée à l'exercice de la pleine citoyenneté.

L'accès à des plateaux de travail est une occasion unique pour les personnes itinérantes d'acquérir des habiletés sociales et professionnelles, d'intégrer une structure dans leur vie, trop souvent éclatée, de trouver une voie d'actualisation de leur potentiel et de développer leur autonomie. Par le fait même, le travail effectué leur procure une valorisation des rôles sociaux, un sentiment d'appartenance tout en leur permettant de s'affilier à leur communauté et de contribuer à l'économie. Elles peuvent enfin devenir quelqu'un quelque part. De ce fait, il importe de souligner qu'il en résulte une stabilisation de leur état, une

augmentation de l'estime de soi (*excessivement faible chez cette clientèle tel que relevé dans les recherches recensées par l'ICIS*), et une amélioration significative de leur qualité de vie. La rentabilité de l'intégration au travail est non seulement économique mais aussi sociale : elle permet de contrer la pauvreté et l'exclusion, de briser l'isolement, d'améliorer de manière significative les conditions de vie des personnes itinérantes, de diminuer les hospitalisations et de réduire les méfaits. De plus, les habiletés développées au sein d'organismes comme le SIT peuvent être transférables pour ceux qui souhaiteront cheminer vers d'autres organisations ou entreprises.

Il faut également tenir compte que le marché de l'emploi régulier est très peu accessible pour cette clientèle. Excessivement précaire, le marché de l'emploi est incapable de fournir à chacun des emplois décents et respectueux de leurs capacités et de leurs limites. Par expérience, nous savons qu'il est excessivement difficile pour une personne de s'intégrer directement au marché de l'emploi une fois sortie de la rue. D'ailleurs, le RSIQ affirme même que *le marché de l'emploi est de plus en plus un facteur d'exclusion à cause de la précarisation et des difficultés d'accès*. Les personnes itinérantes, sont en grande majorité sans emploi, ayant peu ou pas du tout d'expérience de travail. Les statistiques du centre le Havre illustrent bien l'ampleur de cette réalité : en 2007, seulement 6% des personnes hébergées avait un emploi et 16% était sans aucun revenu. Plus de la moitié d'entre-eux n'ont aucun diplôme (55%).

Par conséquent, il faut favoriser pour cette clientèle l'accès à des plateaux de travail adapté qui leur offre l'accompagnement et le soutien adéquat. D'ailleurs, l'ICIS fait mention dans son document du *manque flagrant de soutien social déclaré par les différentes couches de la population itinérante*. Dans ce sens, l'aide apportée par les intervenants constitue un élément indispensable dans le processus de réinsertion sociale et professionnelle. De plus, les personnes itinérantes ont, pour la plupart, besoin d'effectuer un retour au travail progressif étalé sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Et pour que ce retour soit un succès, il faut absolument tenir compte dans le processus d'intégration de l'état de santé de la personne (physique et mentale), de ses besoins et de ses difficultés. Il est aussi primordial de respecter son rythme et de l'accueillir là où elle est dans son cheminement de vie. Ce qu'une entreprise régulière ne peut se permettre d'offrir aux employés qu'elle engage.

Il faut également tenir compte de l'état de méfiance dans lequel se retrouve un bon nombre de personnes itinérantes qui arrivent dans nos ressources. Abusées, désabusées, marginalisées, isolées, le lien de confiance avec l'ensemble de la société est rompu. Il faut donc, petit à petit, apprivoiser la personne, lui redonner confiance afin qu'elle accepte de s'intégrer dans un système qui l'a si longtemps exclu. C'est un travail de longue haleine qui demande beaucoup d'humilité et de patience de la part des intervenants en place. C'est seulement lorsque la personne aura repris confiance, en elle et dans les autres, que nous pourrons affirmer : mission accomplie!

Dans ce contexte, il faut absolument soutenir les pratiques alternatives d'insertion au travail et consolider les organismes qui les appliquent afin de favoriser l'accessibilité au maximum de personnes démunies. La précarité financière des organisations actuelles ne permet pas de répondre aux demandes constantes; leur développement est aussi limité alors que les besoins sont cesse grandissants. Le manque de financement a un impact direct sur l'embauche et la stabilité des ressources humaines. Le recrutement et le maintien d'intervenants qualifiés et compétents est difficile notamment dû au fait que les conditions de travail sont précaires et les salaires fort modestes.

En guise de conclusion, rappelons que le travail a une valeur symbolique très importante dans la société actuelle. Il donne un sens à la vie, il permet de se créer une identité, individuelle et sociale, il est source de reconnaissance et de fierté. D'ailleurs, lorsque nous rencontrons quelqu'un pour la première fois, on lui demande souvent : *Que faites-vous dans la vie?* En offrant l'opportunité aux personnes sans-abri de travailler dans une organisation comme le SIT, ces personnes vous répondront fièrement, avec enthousiasme : *je travaille au SIT*. Ce qui est beaucoup plus valorisant personnellement et socialement que d'errer dans la rue à la quête de son identité. L'accès à des services d'urgence est la première étape de la réinsertion sociale mais le travail (*avec le logement*) est la LA voie d'accès à des solutions durables et efficaces dans le temps.

Croire en eux, leur redonner espoir, reconnaître leur potentiel, voici selon nous, les préceptes incontournables de la réinsertion sociale.

Concertation

Issu d'un partenariat unique entre le communautaire et le réseau hospitalier, le SIT a toujours eu comme philosophie de travailler en étroite collaboration avec les partenaires impliqués auprès des personnes itinérantes. Notre expérience nous confirme qu'il est fondamental pour la réussite de nos actions, de se concerter autour de la personne itinérante qui a plusieurs problématiques associées : problème de santé mentale, toxicomanie ou alcoolisme, pauvreté extrême, démêlés avec la justice, etc. Ces difficultés ont un impact direct sur les capacités de la personne à s'intégrer et à travailler. Le maintien de la personne dans son milieu de travail et sa communauté dépend, entre autres, de la cohésion entre les différents acteurs concernés. La concertation doit faire partie intégrante de notre approche afin de répondre aux besoins de la personne et de lui offrir les services les plus adaptés à sa réalité. Il faut à tout prix éviter de travailler en vase clos.

Tout comme le RSIQ⁵ nous croyons fermement que c'est une combinaison d'interventions provenant d'une gamme variée de services et de mesures qui aide les gens à sortir de la rue. *Le terme itinérance recouvre une réalité complexe, résultant d'un ensemble de problématiques et doit se résoudre par une combinaison de solutions, (dont l'accès au travail). Il faut accompagner la personne dans toutes les dimensions de son parcours.*

Au-delà du réseautage local, les hautes instances gouvernementales doivent également se concerter. En ce qui concerne le travail et l'emploi, le Ministère de la santé et celui de l'Emploi et de la solidarité ont un exercice de concertation important à effectuer afin de clarifier les rôles, mandats et responsabilités de chacun. Ensemble, ils se doivent de trouver des solutions qui permettront d'arrimer les programmes en place et de favoriser un continuum de services adapté à la clientèle itinérante. Une collaboration intersectorielle d'autant plus importante pour la portion des personnes ayant un problème de santé mentale. Une fois ce maillage provincial mis en place, il sera beaucoup plus facile pour les organisations sur le terrain de créer des liens avec les différentes instances gouvernementales et de se resauter avec tous les partenaires concernés.

⁵ Pour une politique en itinérance; Plateforme de revendications du Réseau Solidarité Itinérance du Québec, Septembre 2006

Mentionnons que les programmes actuels d'aide et d'accompagnement d'Emploi Québec (Interagir et Devenir) se sont quelque peu améliorés au cours des dernières années. Un peu plus souple que l'ancien programme INSO, le programme Interagir notamment, permet une intégration plus graduelle (six mois) et est renouvelable sur plus d'une année, pour un maximum d'environ trois ans. Toutefois, ces programmes demeurent peu adaptés pour les personnes très éloignées du marché de l'emploi, tel que la clientèle itinérante ou ayant des problèmes de santé mentale. Difficilement accessible pour la clientèle en cause, leur nombre sont limités (faute de budget), et ils ont toujours comme objectif l'emploi à court ou à moyen terme. Ces critères ne correspondent pas aux besoins des personnes itinérantes qui, tel que mentionné précédemment; elles requièrent une gradation dans leur intégration professionnelle et sociale qui peut s'échelonner sur plus de trois ans. Il faut également tenir compte qu'une partie de la clientèle n'aspire pas obtenir un emploi régulier ou n'en ont pas les aptitudes. Malgré leur capacité de production, elles n'ont aucune place dans les programmes actuels et leur droit au travail n'est pas reconnu.

Ces programmes doivent donc s'inscrire davantage en continuité avec une démarche d'intégration au travail, tel qu'offerte dans les organismes communautaires comme le SIT. C'est seulement lorsque la personne aura développé de saines habitudes de vie et des habiletés de travail de base qu'elle pourra poursuivre son cheminement vers l'emploi. C'est alors que nous pourrons faire les liens et les références pertinentes pour les personnes qui souhaiteraient participer à l'un ou l'autre de ces programmes ou intégrer directement une entreprise régulière. Cette complémentarité entre les ressources travail et les programmes d'employabilité permet ainsi de consolider le continuum travail-emploi, d'éviter les ruptures de services et de reconnaître le rôle et la place de chacun dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes itinérantes.

Si l'on veut mettre en place des conditions gagnantes pour aider et soutenir les personnes itinérantes dans l'actualisation de leur projet de vie, il est de notre devoir, à tous et chacun de travailler en concertation autant au niveau local, régional que provincial.

Seul, on va plus vite mais ensemble, on va plus loin!

Pour une politique en itinérance

Plateforme de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence la plateforme de revendications élaborée par le RSIQ. Concernant les pratiques d'insertion au milieu de travail, le document dresse un portrait sommaire de la situation mais néanmoins juste et conforme à la réalité des personnes itinérantes. Toujours d'actualité, nous appuyons donc fortement les revendications proposées que nous croyons pertinent de reprendre ici afin de bien en saisir toute la portée.

Droit à l'éducation (dans son sens large, incluant le soutien au travail)

Moyen K : Soutenir les pratiques d'insertion au milieu de travail (p.25)

54. Améliorer la souplesse et la flexibilité des programmes d'insertion et d'employabilité, notamment en reconnaissant la liberté de choix et le droit à l'erreur (droit à une autre chance).
55. Ne pas pénaliser les prestataires d'aide sociale sur le plan financier (particulièrement ceux et celles avec une contrainte sévère à l'emploi).
56. Mieux soutenir les organismes dans leurs pratiques d'insertion, y compris financièrement pour qu'ils puissent améliorer le suivi offert aux personnes.
57. Soutenir les programmes d'insertion sur de longues périodes afin de favoriser un retour progressif à l'emploi.
58. Favoriser les programmes d'insertion dont la rentabilité sociale est élevée (en termes d'autonomie, d'estime de soi, d'acquisition d'habiletés et de compétences, et d'implication sociale) plutôt que de valoriser seulement le taux de placement.
59. Reconnaître, développer et élargir l'accessibilité aux plateaux de travail dans les organismes communautaires.
60. Mettre en place des mesures de consolidation (ex. : subventions salariales) qui permettent aux personnes finissant un programme d'insertion de continuer d'être employées par l'organisme